



Conseil communal
de L'Abbaye

CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE
SEANCE DU 28 mai 2024

Présidence : M. Hugues Vuilleumier,
Président

Scrutateurs : Mme Heidi Grobet, M. Roméo
Cabras

Excusé : M. Matthieu Reymond

C'est à la salle du Conseil communal de l'Abbaye, en présence de 37 Conseiller(e)s et des cinq membres de la Municipalité, que M. Hugues Vuilleumier, Président, ouvre cette séance. Il laisse la place à ceux qui le souhaitent d'invoquer la bénédiction de Dieu sur les travaux du Conseil.

M. le Président souhaite la bienvenue au public, à la presse locale et vaudoise ainsi qu'à l'équipe de Val TV. Il rappelle les articles suivants du règlement du Conseil communal de l'Abbaye :

Art. 103. - *Sauf huis clos (voir article 51), les séances du conseil sont publiques ; des places sont réservées au public.*

Art. 104. - *Tout signe d'approbation ou d'improbation est interdit au public. Le bureau peut, au besoin, faire évacuer les personnes qui troublent la séance.*

Il prie également chacun d'éteindre son téléphone.

1. Approbation de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

Appel nominal

- Approbation de l'ordre du jour
- Adoption du PV de la séance du 12 mars 2024
- Communications du bureau
- Préavis n°04/2024 – Convention de fusion des communes de L'Abbaye, Le Chenit, Le Lieu

Aucune remarque n'y étant apporté, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

2. Adoption du PV de la séance du 12 mars 2023

Aucune remarque n'y étant apporté, le procès-verbal de la séance du 12 mars 2024 est accepté à l'unanimité. Nos remerciements à Mme Clémentine Bodenmann pour sa rédaction.

3. Communications du bureau

- M. le Président nous lit le courriel de démission de M. Daniel Brugger daté du 18.04.24. Il occupait le poste de suppléant à l'ORPCI, nous allons donc faire des assermentations lors de la séance du 11 juin prochain.
 - Le Conseil communal est invité à participer à la régata inter entreprises d'aviron qui se déroulera le 8.09.24. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire jusqu'au 30.06.24.
 - Le nouvel horaire CFF est en ligne depuis le 23.05.24, il est possible de leur faire part d'éventuelles remarques jusqu'au 9.06.24.
 - Les prochaines votations fédérales auront lieu le 9.06.24.
 - M. le Président nous donne lecture d'un courrier reçu de la part d'un collectif de citoyens inquiets. Ces derniers prient le Conseil communal de bien vouloir laisser aux citoyens la possibilité de se prononcer sur l'éventualité d'une fusion de commune par un vote de la population.
- **Préavis n°04/2024 – Convention de fusion des communes de L'Abbaye, Le Chenit, Le Lieu**

M. Steve Desarzens, rapporteur, nous donne lecture du rapport de la commission.

En voici la conclusion :

*« La commission dans son ensemble est d'avis qu'une décision d'une telle importance ne devrait pas relever de notre Conseil Communal mais bien **des habitants de notre Commune**, ceci par une votation populaire. Nous estimons que nous ne sommes pas légitimes pour décider pour eux, quand bien même nous avons été élus. Le mot final doit revenir à la population de façon démocratique.*

Pour cette raison, la commission à l'unanimité, ne suit pas les conclusions de la Municipalité qui propose de refuser d'adopter la convention de fusion entre les Communes de L'Abbaye, Le Chenit et Le Lieu.

Au lieu de ceci, notre commission souhaite déposer un amendement afin de modifier les conclusions du préavis 04/2024 et vous propose les conclusions suivantes en lieu et place :

Le Conseil Communal de L'Abbaye

- Vu le préavis 04/2024
- Oüi le rapport de la commission ad hoc
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide d'adopter la convention de fusion entre les Communes de L'Abbaye, Le Chenit et Le Lieu, telle que remise avec le présent préavis. »

M. Hugues Vuilleumier, Président, remarquant qu'il n'y a pas de question sur le rapport, passe la parole à la Municipalité.

Dix minutes sont accordées à chacune des parties afin qu'elles puissent s'exprimer pour ou contre les conclusions de ce préavis.

M. Luc Berney, Mpl, nous expose ces cinq points de vue de la partie contre :

1. La légitimité du vote du Conseil communal : C'est la hiérarchie des pouvoirs décisionnels de notre démocratie. Selon la loi sur les communes, le Conseil communal doit donner son avis sur la convention de fusion. Vous avez participé aux groupes de travail et avez une meilleure connaissance du dossier que les citoyens.
2. Votre décision va peser lourd : En cas de votation populaire, elle exercera certainement une influence directe sur le vote, déjà très émotionnel, du citoyen. Elle peut être interprétée comme une recommandation de vote (art.8 de la loi sur les fusions des communes).
3. Les partis politiques : C'est un grand changement pour nous, commune de l'Abbaye. D'éventuelles listes d'entente villageoise, comme on a pu l'entendre, n'auront aucun poids face à la force des partis déjà en place. Qui d'entre vous, élu, se sentira prêt à s'engager dans un nouveau Conseil communal, à s'afficher au sein d'un parti politique ?
4. Pourquoi fusionner ? : La démocratie Suisse est faite d'équilibre, que le monde entier nous envie. La commune est le premier échelon de cette démocratie, au plus près des préoccupations des citoyens : sauvagardons-le avec bon sens ! Il y a une bonne dynamique économique certes mais, pour savoir où nous allons, rappelons-nous d'où nous venons : les crises horlogères ont laissé de vilaines traces.
5. Le destin de cette commune est entre vos mains : Vous êtes les patrons de cette commune, nous le répétons souvent et cela vaut également ce soir. Votez en votre âme et conscience, librement.

M. Christophe Bifrare, Syndic, nous expose le point de vue de la partie pour :

Je pense que l'argumentaire de la partie contre, qui vous a été distribué, mérite quelques éclaircissements.

- Fiscalité - taux d'imposition à 66,5 (p.4-8 de l'argumentaire contre la fusion) :

On nous a reproché d'avoir enjolivé ce taux, c'est totalement faux. Tous nos boursiers se sont mis ensemble pour cette analyse des années 2021 et 2022. Si nous avions été en 2021-2022, c'est réellement ce qui se serait produit.

Pour être honnête il y a eu un petit point sur l'impôt complémentaire sur immeuble qui a été relevé par Monsieur Lavanchy. Ce dernier dépose un rapport de minorité ce soir, qui ne va sûrement pas être accepté pour des raisons de vice de forme, semblerait-il. Ceci n'aura aucun impact sur la suite de la situation.

Economiquement parlant c'est intéressant, mais géopolitiquement et en termes de vie associative également. La Vallée de Joux est un bassin et il n'y a pas que l'économie malheureusement.

Cela fait deux ans que nous bouclons les comptes communaux en allant piocher 150'000.- dans le fond de réserve, c'est une réalité. Nous ne pourrons pas le faire éternellement. Lorsque nous allons devoir commencer à travailler différemment, nous n'aurons plus d'autre choix que d'augmenter les impôts. Il reste à savoir si nous voulons démarrer à 66,5 ou alors à 76, voire à 79 pour le village des Bioux.

La note de fiscalité a été remise en cause. Oui c'était 3, mais en fait, dans le rapport, il est bien précisé, qu'en ce qui concernait les finances et la fiscalité, c'était entre 2,7 et 3, 2.

« *Aujourd'hui, personne ne peut assurer que les villages accepteront les conditions proposées.* » (p.6) :

Oui, c'est vrai, parce que les villages sont indépendants et cette autonomie est assurée. Nous parlons ce soir d'une convention de fusion de communes ; les villages ne sont pas concernés. Il reste maintenant à savoir s'ils vont réclamer un impôt supplémentaire. Encore faudra-t-il qu'ils viennent devant l'État de Vaud et justifient ce qu'ils voudront en faire, car ils doivent être d'intérêt public. Ils ne pourront pas venir et dire : « je veux prendre deux points d'impôts pour embellir le village ou faire une place de jeux ». Ce sont les sociétés de développement qui ont ces possibilités-là.

« Avec la convention : les villages seront réduits au strict minimum pour l'exécution des tâches publiques ». (p.7) :

Là encore, c'est faux : « *au sus du financement des tâches publiques, la nouvelle commune allouera chaque année un montant complémentaire équivalent à un point d'impôt de chaque fraction.* (p.6 du préavis municipal) »

Les fractions auront des moyens supplémentaires, c'est clair et net.

- Taux d'endettement des communes (p.8) :

Ce point est mon préféré, car il faut lire le tableau à l'envers. Les 35,6CHF de l'Abbaye, les 209CHF du Chenit et les 1'194,9CHF du Lieu représentent la fortune par habitant et non pas le niveau d'endettement. Aujourd'hui, la commune de l'Abbaye a 9 millions d'endettement, celle du Lieu 5,2 millions et celle du Chenit 2,5 millions. Nous sommes donc, en théorie, la commune la plus pauvre. Je ne peux pas dire que la commune va mal mais elle pourrait aller mieux.

- Développement et rayonnement (p.9) :

Pour le PDRZA, cela ne va rien changer. Vous allez voter ces deux documents-là avant le 31 décembre de cette année. Si la fusion se fait, nous allons mettre ces trois règlements ensemble et corriger quelques virgules mais c'est tout.

Perte de proximité (p.15) : Qui d'entre vous s'est rendu au bureau communal au cours des douze derniers mois, à part pour consulter une mise à l'enquête ou pour une carte d'identité ? Nous ne croisons pas les gens là-bas mais dans la vie de tous les jours (Migros, gym, foot etc).

- Conduite politique (p.15) :

La tâche de Syndic/Municipaux n'est déjà plus la même que celle que nous avons il y a vingt ans. M. Christophe Bifrare, Syndic, nous présente une pile de dossier représentant ces cinq derniers mois de travail. « Ce sont toutes mes séances de représentations, qu'elles soient intercommunales, communales ou régionales. Et les séances classiques de Municipalité, de recours, de conciliation et de préavis ne sont pas là ».

Les trois communes sont obligées de travailler ensemble, en tant que région de *La Vallée de Joux*.

Dans notre plan de législature, nous avons toujours dit : « *votre Municipalité s'engage à ce que chaque participation financière soit assortie d'une réelle compétence décisionnelle* ». Celle que vous allez prendre ce soir, aura des conséquences financières en termes de points d'impôts. Je pars du principe que nos citoyens, qui paieront la facture, ont aussi le droit de donner leur avis.

M. Patrick Berktold, Mpl :

Pour rappel, ce processus a été initié par le dépôt d'une motion dans votre Conseil communal, que vous avez accepté. Une première étude a été menée par la société Compass. En date du 22 mai 2022, il y a eu une votation en faveur de la poursuite du processus. Vingt-deux conseiller(e)s ont accepté sur les trente-six présents et douze se sont opposés.

Des groupes de travail ont été constitués, nous avons réfléchi et nous nous sommes entourés. Des réunions ont eu lieu avec des gens compétents et des chiffres nous ont été présentés. Christophe vous a parlé des enjeux, moi je voulais simplement vous dire que nous avons, lui et moi, une expérience différente de celle de nos trois autres collègues au sein de la Municipalité : 15 ans de Conseil communal, 8 ans de Municipalité pour ma part et un tout petit peu plus pour Christophe. Nous avons une idée assez précise de comment gérer une commune. Certains de mes collègues sont arrivés là sans être passés par le Conseil communal, c'est leur problème.

Néanmoins, nous faisons aujourd'hui très clairement de l'entretien. Nous n'avons plus les moyens de financer nos ambitions. Vous êtes ici dans un bâtiment qui doit être rénové : comment le financer ? Nous avons des enjeux avec l'école du futur. Nous sommes locataires de ces bâtiments et avons plein d'autres projets. La semaine passée, j'étais à l'AG de l'ARAS où l'on vient de voter pour 66 places supplémentaires pour le développement de l'accueil de jour. Nous allons tous payer. Tout le monde paye, mais nous n'avons plus les moyens.

Une *commune Vallée de Joux* compterait ~7'000 habitants et représenterait la plus grande commune territoriale du canton de Vaud. C'est un budget de fonctionnement de 50 millions. Avec ceci nous irions un tout petit peu plus loin qu'avec les 9 millions actuels. Aujourd'hui nous devons nous bagarrer pour savoir quoi en faire et où le dépenser. Par exemple : Nous avons le projet de changer la statue sur le rond-point du Mont-du-Lac et l'un de mes collègues m'a dit « nous n'avons pas l'argent pour une telle dépense ». Il a raison.

Nous sommes entrés dans un processus, et je trouverai malhonnête, voire peu correct, de le stopper maintenant. Nous avons une recommandation du rapport de la commission et nous avons aussi cette lettre qui a été lue par le Président du Conseil.

Pour rappel : aux élections de 2021, le taux de participation était de 49,60%. Le nombre d'électeurs inscrits de 1'127 et il y'avait eu 559 bulletins rentrés. La majorité était de quoi, 280 voix ? Malgré le fait que nous ayons été élus, avec des scores qui, finalement, ne représentent pas grand-chose : pouvons-nous stopper ce processus ? Je ne crois pas et, c'est pour ça que j'estime que nous n'avons pas le droit de confisquer le vote à nos citoyens. Ils nous ont élus et nous font confiance. A chaque personne qui peut craindre le changement, je vous dis : il faut prendre des risques, c'est pour la région, c'est pour vous, c'est pour les habitants de la commune. Ce n'est pas pour notre propre petit nombril ou pour notre propre ego.

M. le Président, Hugues Vuilleumier, nous relit cet article du règlement avant de laisser la place aux questions et à la discussion :

Art. 68.- *La discussion étant ouverte, chaque membre peut demander la parole au président qui l'accorde suivant l'ordre dans lequel chacun l'a demandée. Sauf les membres de la commission et ceux de la municipalité, nul ne peut obtenir une seconde fois la parole tant qu'un membre de l'assemblée qui n'a pas encore parlé le demande.*

M. Gaël Berney : Je remercie la commission pour son travail et ses conclusions. Cette initiative permettra aux citoyens de se prononcer, renforçant ainsi notre processus démocratique. Cette fusion serait intéressante pour la commune de l'Abbaye car elle pallierait le départ de grandes entreprises en amortissant la diminution des rentrées fiscales. Les nombreuses collaborations intercommunales seraient renforcées et facilitées. Même les fractions de communes bénéficieraient de ce processus car la capacité financière d'une seule commune serait nettement accrue. Je vous invite donc à suivre leur recommandation et à poursuivre ce projet de fusion.

Mme Véronique Rochat : J'œuvre au Conseil communal depuis ~10 ans et ce soir j'ai été un peu déçue de ce à quoi nous avons pu assister. La collégialité n'est elle pas censée soutenir l'avis de la majorité ?

M. Henrique Dias Mendes : Les villages vont être impactés contrairement à ce qu'il nous a été dit ce soir. Il leur est demandé de renoncer à leur point d'impôt, car il faudra un taux d'imposition unique. Nous pouvons le lire dans les annexes. Les villages toucheront un point d'impôt par forfait de la nouvelle commune. Le budget devra être présenté et accepté par la nouvelle Municipalité, s'il n'y a pas d'entente entre eux et le village, cela risque d'être compliqué. Le Conseil communal de la nouvelle commune pourra refuser le financement du village, ce qui leur enlève leur droit législatif.

Aujourd'hui notre commune à un préavis sur 5 ans et les villages touchent 275'000.- . Ils n'ont pas de compte à rendre à la commune sur ce qu'ils font de cet argent. En ce qui concerne les points d'impôts, oui c'est vrai, les villages auront la possibilité d'en rajouter, mais bon courage. Le village des Bioux ne fait pas que d'entretenir des pots de fleurs, nous sommes propriétaires de bâtiments, du collège, de la boulangerie, de chalets d'alpage, ce qui a été reconnu d'utilité public par les projets de fusion. Il va falloir financer tout ça.

Dire oui ce soir, parce qu'on ne veut pas prendre la responsabilité de dire non, parce qu'il faut que le peuple se prononce ou, parce que l'on est convaincu : très bien. Mais dans ceux qui voteront oui ce soir : combien seront prêts à s'investir dans cette nouvelle commune ? La perte de proximité est là pour moi. Ce n'est pas une question de transports, de bus ou d'AVJ mais d'accès à nos autorités. Par la suite nous aurons accès à des chefs de service et non plus à nos municipaux.

M. Christophe Bifrare, Syndic : Je tiens à rassurer tout le monde, la Municipalité arrive à fonctionner même si nous ne sommes pas d'accord sur ce préavis-là. Il reste un sujet très émotif. Nous arrivons à travailler en bonne intelligence et à ne pas mélanger les sujets. Il faut savoir perdre et ne pas être rancunier, ce qui n'est pas donné à tout le monde.

Concernant le point d'impôt, je pensais y avoir répondu. Pour les bâtiments d'utilité public il y aura un point d'impôt communal. Pour prétendre augmenter les points d'impôts il faudra que ceci corresponde à la liste cantonale (pompier, école, pôle santé, centre sportif) et en justifier l'utilité au canton. Les villages sont garantis par la loi sur les communes.

Concernant la proximité : j'aimerais bien pouvoir m'arrêter régulièrement pour discuter avec les gens mais, je suis à Aigle, à Yverdon ou très souvent en vadrouille. Je passe, à l'heure actuelle, plus de temps avec mes deux collègues syndics qu'avec mes collègues municipaux, c'est la réalité, c'est la politique de 2024. Nous ne sommes plus en 2011, l'État a fixé des règles et elles sont de plus en plus contraignantes. Après, c'est vrai que les fusions de communes, au départ, étaient prévues pour des communes de 50-60 habitants, lesquelles trouvaient au sein de leur population des personnes avec de l'envie et du temps. Après le COVID, je peux vous assurer que l'on trouve de moins en moins de bénévoles. Ce sont trois facteurs déterminants : l'envie, le temps et les capacités. Nous avons trois Municipalités dynamiques, notre union ne serait pas seulement économique mais également logique. Aujourd'hui tout va bien, mais dans cinq ans, je ne sais pas. Qui sera réellement motivé à prendre ce genre de poste ? Nous devons bientôt rétribuer les bénévoles quand il faut organiser des manifestations.

Est-ce qu'on veut attendre d'en arriver là ou est-ce qu'on veut profiter de prendre le train pendant qu'il est en gare ? Si le train part, nous n'allons faire que de lui courir après.

M. Stefan Blondeau : Le texte que je vais lire rejoint les communications du bureau et concerne les citoyens qui ont écrit pour demander une votation populaire :

Ce soir nous sommes réunis pour voter un préavis peu ordinaire. Ce n'est pas pour parler de chalets d'alpage, de réfections de routes etc. Il s'agit de quelque chose qui a un bien plus grand impact. Ayant fait partie d'un groupe de travail sur la fusion, je suis convaincu que c'est une bonne idée mais, je ne peux m'exprimer au nom de toutes celles et ceux qui ont voté pour moi et être un représentant au Conseil, car il y a très certainement des avis partagés. C'est pour cela que je vais voter pour cet amendement. Nous devons voter pour donner à notre population la possibilité de s'exprimer sur l'avenir de notre commune.

M. Vuilleumier clôt la discussion, et explique le déroulement des votations :

Nous voterons, dans un premier temps, sur l'amendement proposé par la commission qui stipule :

*« **Décide** d'adopter la convention de fusion entre les Communes de L'Abbaye, Le Chenit et Le Lieu, telle que remise avec le présent préavis. »*

Dans un second temps, nous voterons sur les conclusions du préavis n°4, amendé ou non selon les résultats. Ce dernier vote déterminera les conclusions que nous prendront en compte pour le préavis.

M. Dias Mendes Henrique demande à ce que le vote se fasse à bulletin secret.

M. le Président, citant l'article 75 de notre règlement, précise qu'un cinquième des membres doit l'appuyer. Après votation, 14 personnes appuient la proposition de M. Mendes. Nous voterons donc à bulletin secret.

Suite à quelques questions sur le vote, M. le Président explique à nouveau que :

Nous voterons en premier pour savoir si nous acceptons que le préavis soit amendé ou non, puis nous voterons sur les conclusions du préavis (qu'il soit amendé ou non).

Après distributions de bulletins de vote, la question suivante est posée : acceptez-vous que le préavis soit amendé ? Les résultats sont les suivants :

Sur 38 bulletins distribués et 38 bulletins rentrés : **2 Blancs. 7 Non. 29 Oui.**

M. le Président annonce, que suite à cela, nous allons voter les conclusions du préavis tel qu'amendé, à savoir :

Décide d'adopter la convention de fusion entre les Communes de L'Abbaye, Le Chenit et Le Lieu, telle que remise avec le présent préavis.

M. Daniel Peter demande le vote à bulletin secret.

Comme précédemment, M. le Président demande quelles personnes souhaitent soutenir cette demande. Douze personnes appuient la proposition de M. Peter et nous voterons donc à bulletins secrets.

M. le Président explique que, dans un souci d'équité et de synchronisation, nous attendrons cinq minutes pour voir si toutes les communes ont voté avant de donner les résultats. Durant ce temps, M. Vuilleumier, Président, redonne la date de la séance du Conseil communal du 11 juin prochain.

Après un petit temps d'attente, M. le Président, constatant qu'il sera difficile de se coordonner avec la commune du Chenit et du Lieu, nous annonce le résultat du vote :

Sur 38 bulletins distribués et 38 bulletins rentrés : **3 Blancs. 9 Non. 26 Oui.**

Mme la secrétaire procède au contre appel en raison d'allées et venues durant cette séance.

M. Patrick Berktold, Mpl : Je vous remercie pour votre vote. J'étais l'ancien motionnaire de cette convention de fusion et je trouve important de laisser la place au peuple. La Municipalité travaillera ensemble quoiqu'il arrive.

M. Luc Berney, Mpl : Je sais que ce soir a été un peu particulier, c'est un sujet très émotionnel et très sensible mais oui nous allons travailler ensemble, unis. Merci d'avoir voté avec votre cœur.

M. Christophe Bifrare, Syndic : Ce soir il n'y a pas de gagnants ou de perdants. Nous allons pouvoir retourner à la collégialité. La dernière décision de cette importance remonte au choix de bâtir ou non le Centre Sportif, il y a 40 ans. En revanche, maintenant et durant quatre mois, nous allons entrer en campagne jusqu'au 22 septembre. Le peuple votera à ce moment-là et nous nous retrouverons aux urnes.

M. Hugues Vuilleumier, Président, nous informe des résultats de la commune du Chenit : 50 oui et 8 non. Nous n'avons pas encore de résultats pour la commune du Lieu.

La séance est levée à 21h26.

Le Président :

Hugues Vuilleumier

La Secrétaire :

Clémentine Bodenmann